



DELEGATION DU PERSONNEL GROUPE LOIRE



BNP PARIBAS

26/01/2016

Incidations Commerciales:



Le paiement du premier quadrimestre aura lieu en juin, calculé suivant la durée du poste actuel, sur la moyenne des derniers 12 ou 24 mois. Les collaborateurs en poste depuis moins de 12 mois percevront un tiers du montant métier.

Une liste des salariés percevant plus de 150% de la prime métier devrait donner lieu à un rendez vous RH.

La CFDT déplore un manque de visibilité quant à la rémunération variable (apparemment tous les outils de calcul ne sont pas fiable à ce jour).

Evaluations :

Les évaluations « nouveau modèle » ont pour une grande part été réalisées, mais seules 38 sont finalisées.

Il s'avère que même sans validation de la part du collaborateur, celles-ci sont validées automatiquement au bout de quelques jours.

Nous vous invitons donc à ajouter votre éventuel commentaire dès réception du mail My Développement.

Virements :



Attention : n'acceptez aucun virement autre que comportant la signature originale du client.

Mail, scan, Fax, messagerie BnpNet, pdf ...que vous faisiez auparavant, sont à oublier **définitivement**.

Incivilités :

13 incivilités déclarées en 2015,

10 ont fait l'objet d'une clôture de compte.

Les 3 autres, à la demande des commerciaux, n'en ont pas fait l'objet.



Vous avez des questions? Contactez vos élus CFDT

BARGE Laëtitia BENEY Dominique FILAIRE Emilie GOUROUNAS Jean Luc GOUY Patricia MACHENAUD Jean Christophe
NAEL Armelle ROUX Serge SAMUEL Emmanuelle TARDY Nicolas VACHON Céline

Représentant Syndical : ROCHE Daniel

Frais de tenue de compte

Le premier flux de réclamations liées à ces frais (228 sur le groupe Loire), nous semble n'être que la face visible de l'iceberg.

Affaire à suivre après la réception des premiers relevés comportant ces frais.

Nous attirons l'attention de la Direction sur la difficulté supplémentaire à faire du commerce générée par les mécontentements clients.

